

Démarche : Anses - Vente en ligne de médicaments vétérinaires  
Organisme : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Déclarer un site de vente en ligne de médicaments vétérinaires.

### INFORMATIONS SUR LE RESPONSABLE DE LA VENTE EN LIGNE

#### Catégorie du déclarant

La catégorie « Autre » doit correspondre à toute personne physique ou morale, autre qu'un pharmacien ou un vétérinaire, inscrite au registre national des entreprises pour la vente en ligne de médicaments vétérinaires

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Pharmacien
- Vétérinaire
- Autre

#### Numéro d'ordre

#### Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Madame
- Monsieur

#### Nom

#### Prénoms

Téléphone

**Courriel du responsable de la vente en ligne**

Noter que c'est l'adresse électronique saisie lors de la connexion à l'outil « Démarches Simplifiées – Vente en ligne de médicaments vétérinaires » qui sera utilisée pour l'envoi des courriels gérés dans l'application

## INFORMATIONS TECHNIQUES

Adresse internet du site de vente en ligne de médicaments vétérinaires

Site de stockage en France  
adresse

Commune

adresse

Commune

adresse

Commune

Site de stockage dans l'Union Européenne  
adresse

Commune

# Anses - Vente en ligne de médicaments vétérinaires

Pays

adresse

Commune

Pays

adresse

Commune

Pays

## Date d'ouverture prévisionnelle au public du site de vente en ligne de médicaments vétérinaires

Veuillez préciser la date de déclaration d'activité.

## ATTESTATION/ENGAGEMENT

**J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur, notamment des règles techniques et des conditions de délivrance au détail applicables aux sites de vente en ligne de médicaments vétérinaires**

Voir les liens suivants :

Règlement européen 2019/6 du 11 décembre 2018

Décret n°2025-908 du 6 septembre 2025

Arrêté du 1er décembre 2025

Décision du Directeur Général de l'Anses du 09/12/2025

Cochez la mention applicable

Oui

## Anses - Vente en ligne de médicaments vétérinaires

Non

### **Engagement**

Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes.

Cochez la mention applicable

Oui

Non